

Protection des populations civiles contre la guerre chimique.

La défense passive en Allemagne.

Le cabinet du Reich a promulgué récemment une loi qui rend obligatoire la défense aérienne, non seulement pour tous les Allemands, mais pour les étrangers résidant en Allemagne.

Des pénalités sont prévues pour quiconque se dérobera à cette obligation. Cette loi est motivée par le fait que l'Allemagne peut être exposée, plus que d'autres pays, au danger des attaques aériennes en cas de conflit armé.

De plus, la loi prescrit que tout enseignement relatif aux mesures de protection contre les attaques aériennes, toute publication d'ouvrages ou de films sur ce sujet, sont subordonnés à l'autorisation du ministère de l'air.

D'autre part, une circulaire du ministère des finances de Prusse ordonne à la police des constructions de signaler au *Reichsluftschutzbund*, par l'intermédiaire des groupes de districts, tous les projets de constructions nouvelles ou de reconstruction qui pourraient se prêter à des mesures de protection anti-aérienne.

La défense passive en Angleterre.

Les mesures à prendre en Angleterre en cas d'invasion aérienne ont fait l'objet d'instructions générales pendant le mois de juillet. Ces instructions ont été adressées, sous forme de circulaire, aux diverses municipalités du Royaume, indiquant les devoirs qui incomberaient, en cas d'attaque aérienne, aux autorités locales, aux chefs